

MAIRIE DE COUZEIX

=====

DECISION DU MAIRE

Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code Général des Collectivités Territoriales

=====

N° 2026 – 024- Tarifs de l'école de musique à partir de la rentrée scolaire 2026 - 2027

Le Maire de la commune de COUZEIX,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 - 2,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2026 prise pour l'application des articles L.2122-22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité pour la collectivité de fixer les tarifs de l'école de musique applicables à partir de la rentrée scolaire 2026-2027.

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'inscription à l'école municipale de musique est due pour l'année scolaire entière ; la facturation ne pourra pas être interrompue.

La facturation sera effectuée directement auprès des usagers chaque trimestre, un avis des sommes à payer sera envoyé par le service de gestion comptable de Limoges.

Les tarifs, par trimestre de l'école municipale de musique à partir de la rentrée scolaire 2026-2027, sont fixés comme suit :

CYCLE D'EVEIL et D'INITIATION MUSICALE		COMMUNE	HORS COMMUNE
Jardin musical - MS et GS de maternelle (45 min hebdomadaire)		79 €	100 €
Initiation musicale - CP/CE1 (1 heure hebdomadaire)		85 €	106 €
CURSUS CYCLE 1		COMMUNE	HORS COMMUNE
(30 min instrument + formation musicale + pratique collective dès que le niveau le permet)	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant	133 €	313 €
	Adulte (+ de 18 ans)	236 €	
CURSUS CYCLE 2		COMMUNE	HORS COMMUNE
(45 min instrument + formation musicale + pratique collective)	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant	144 €	346 €
	Adulte (+ de 18 ans)	256 €	
CURSUS CYCLE 3		COMMUNE	HORS COMMUNE
(1 heure instrument + pratique collective)	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant	162 €	375 €
	Adulte (+ de 18 ans)	282 €	

PERSONNALISÉ		COMMUNE	HORS COMMUNE
(30 min instrument + pratique collective)	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant	133 €	313 €
	Adulte (+ de 18 ans)	236 €	

MUSIQUE HORS CURSUS		COMMUNE	HORS COMMUNE
Toutes pratiques collectives de l'établissement, histoire de la musique, chorale chœur d'enfants, formation musicale uniquement	Enfant (- de 18 ans) et Etudiant	39 €	49 €
	Adulte (+ de 18 ans)	67 €	72 €

Réductions réservées aux résidents de la ville de Couzeix :

- Réduction de 10 % consentie, pour 2 inscriptions de la même famille, appliqué sur les droits du 2^{ème} inscrit,
- Réduction de 5 % consentie, pour une 3^{ème} inscription de la même famille, appliqué sur les droits du 3^{ème} inscrit,
- Abattement de 40 % sur la pratique d'un deuxième instrument.

ARTICLE 2 :

La Directrice Générale des Services et le comptable public de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.

Fait et arrêté en Mairie, le 24 juillet 2026

**Le Maire,
Sébastien LARCHER**

